



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



*Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 08 juillet 2010 à BOTMEUR*

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Catherine LAMIDON, Georges Pierre ISAAC

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX

BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE

LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Gérard HUGUET, Régis LE GOFF

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Christelle RANNOU

LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Mauricette RIVOAL

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien VALERO

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Etaient présents (sans voix délibérative) :

BOTMEUR : Viviane BIHAN, Mickaël LIECHTY

Ordre du jour :

1 - Visite du bâtiment d'accueil touristique et des chalets à 19h30mn, RDV sur le parking des chalets

2 - Réunion à la salle de l'école de Botmeur à 20h30mn

Ordre du jour :

➤ Commerce relais de St Rivoal :

1 - Résiliation du marché lot n°4 "menuiserie extérieure" en raison de la défection de l'entreprise 2 MD de Saint-Divy et relance d'une nouvelle consultation pour ce lot.

2- Avenants

➤ Questions diverses

La réunion débute par la visite du bâtiment d'accueil touristique et des chalets à Botmeur. Le nouveau bâtiment se termine. Il sera opérationnel d'ici peu de temps.

Suite à cette visite, le conseil communautaire se retrouve dans la salle de l'école.

Georges Pierre ISAAC, Maire, souhaite la bienvenue et précise que l'assemblée se trouve dans l'école qui malheureusement ferme après finalement assez peu de temps puisque seulement 5 générations d'écoliers ont été à l'école de Botmeur, même si après guerre, il y avait encore 2 classes, les choses passent rapidement. Le RPi avec La Feuillée aura duré 18 ans.

Au delà de la fermeture de l'école, il précise que c'est le monde rural dans sa globalité qui est touché par ce phénomène d'abandon.

La population demande aux élus de faire vivre le monde rural.

La création de l'école intercommunale et la construction de la salle que nous venons de visiter sont toutefois des éléments positifs qu'il faut souligner. La population augmente et des activités se développent.

Le Président débute la séance en rappelant l'importance du dynamisme dans les communes afin que la population s'y maintienne et se développe. Il rappelle l'intérêt porté par la communauté à aider les communes. Si l'école de Botmeur ferme, ce n'est peut être pas définitif. En même temps une autre structure est apportée à la commune avec le nouveau bâtiment touristique. Le tourisme est un atout pour Botmeur afin de continuer à rendre la commune accueillante, à maintenir l'activité commerciale et le lien social dans la population. Le tourisme, c'est un ensemble – chemins, hébergements, commerces... Les structures d'accueil contribuent aussi au développement de la vie associative, atout de nos communes rurales, facteur d'activités et lieu d'échange.

En ce qui concerne le bâtiment qui vient d'être visité, le fonctionnement se fera avec les pêcheurs (une rencontre aura lieu avec la fédération de la pêche), l'office de tourisme, la C.C.Y.E., la commune,...

Cette réunion a été programmée rapidement car il faut résoudre le problème de la défection d'une entreprise pour la construction du commerce relais de Saint-Rivoal.

Commerce relais de Saint-Rivoal - résiliation de marché lot n°4 - Entreprise Penhoat 2MD

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du commerce relais de Saint-Rivoal a été approuvé le 28 septembre 2009 et l'ordre de service a été émis le 05 novembre 2009.

Les travaux de menuiseries extérieures devaient avoir lieu au mois d'avril (semaine 15), malgré de multiples relances de la maîtrise d'œuvre, les travaux n'ont pas été réalisés, aussi une lettre de mise en demeure d'effectuer les travaux dans un délai de 15 jours a été signifié à l'entreprise.

Le Président précise que le marché lot n°4 menuiseries extérieures conclu avec l'entreprise Penhoat 2MD de Saint-Divy est donc résilié.

L'assemblée décide d'autoriser le Président à résilier le marché avec l'entreprise Penhoat 2MD de Saint-Divy et effectuer les démarches à intervenir.

Depuis la réunion, la liquidation judiciaire de l'entreprise a été publiée.

Commerce relais de Saint-Rivoal – relance d'un marché pour le lot n°4 "menuiseries extérieures"

Le Président indique que suite à la délibération pour la résiliation du marché cité en objet, il convient de trouver une autre entreprise pour réaliser les travaux afin que le chantier puisse continuer.

Il propose de relancer une consultation adaptée et précise que le montant des travaux devraient être d'environ 25.000 € H.T. (options comprises).

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à relancer une consultation pour le lot cité en objet et de signer le marché à intervenir avec ou sans options.

Commerce relais à Saint-Rivoal – avenants au marché de travaux

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 28 septembre 2009.

Les travaux ont commencé et quelques modifications ont été apportées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et propose les avenants suivants :

Avenant n°3 au lot n°1 – Démolitions – Gros oeuvre : + 2.848,00 € H.T.

Avenant n°2 au lot n°2 – Charpente bois : + 3.912,00 € H.T.

Avenant n°3 au lot n°3 – Couverture – ardoises - Etanchéité : - 846,00 € H.T.

Avenant n°1 au lot n°9 – Electricité – Chauffage – VMC : + 2.364,59 € H.T.

Après délibération, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les avenants aux lots indiqués.

Atelier relais héliciculture Guyomarch – Maîtrise d'oeuvre

Le Président rappelle que le projet de construction d'un atelier relais héliciculture sur la zone d'activités de Kroas an Herry à La Feuillée avait été approuvé lors du vote du budget en mars 2010.

Une consultation a été opérée pour la maîtrise d'œuvre de ce bâtiment.

Suite à cette consultation de trois cabinets, un seul a répondu favorablement, il s'agit de Marcel LE BERRE, architecte DPLG à Douarnenez. Le taux des honoraires est de 9% du montant H.T. des travaux.

Il propose de retenir ce maître d'œuvre pour réaliser le projet.

Le Président est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Marcel Le BERRE pour la construction de l'atelier relais.

L'activité :

M. Guyomarc'h qui a choisi de se reconvertir dans l'héliciculture, suite à son licenciement économique de la société Imerys Ceramics, a pu suivre une formation complète de mars à juin 2010 en Charente Maritime chez un éleveur d'escargots dans le cadre du dispositif du Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en place sur le site de Berrien.

Le certificat de stage obtenu précise que M. Gilbert Guyomarch est, suite à la formation, capable de créer et gérer seul un élevage d'escargots.

L'étude du marché français montre que l'élevage français ne produit qu'une très faible part de la consommation, environ 5%, il est donc fait appel majoritairement à l'importation.

Il n'existe pour le moment que 7 élevages en Bretagne dont 2 dans le Finistère. Un positionnement local est tout à fait envisageable.

Si au départ l'activité est envisagée seul, très vite le besoin d'une personne salarié sera nécessaire. Il y aura donc la création d'un emploi au minimum.

Les investissements prévus sont la création d'un hangar d'une surface de 300 m2 environ. Ceci est à préciser suite à un entretien entre M. Gilbert Guyomarc'h et le maître d'œuvre.

Ce bâtiment comprend les espaces de reproduction, de transformation, de conditionnement et de vente.

L'engraissement se fera à l'extérieur dans des serres grillagées.

La production d'escargots d'environ 200.000 unités la première année passera à 500.000 unités au bout de 3 ans.

Salon de coiffure itinérant :

La communauté de communes du Yeun Elez a été contactée par une personne qui souhaite créer un salon de coiffure itinérant.

Cette activité pourrait être présente dans les communes où il n'y a pas de salon de coiffure. Cela concerne 6 des 8 communes du territoire. Les maires de ces communes ont par ailleurs également reçu la personne qui porte ce projet.

Elle demande un courrier de soutien pour son activité.

Françoise Borgne précise que s'il n'y a pas de salon de coiffure sur la commune de Brennilis, il y a une coiffeuse à domicile et qu'il faut en tenir compte.

Le Président propose de donner un accord de principe sous réserve de la décision des communes concernées. Il s'agit d'un commerce itinérant, il faut donc une autorisation communale.

Un courrier sera fait en ce sens.

Ecomusée des Monts d'Arrée :

Gérard Guen avait demandé de mettre à l'ordre du jour des questions diverses ce sujet.

Yves Claude Guillou, maire de Saint-Rivoal, où se trouve une partie de l'écomusée (maison Cornec), explique la situation.

L'écomusée est sur 2 sites, les Moulins de Kerouat à Commana et la Maison Cornec à Saint-Rivoal.

Les bâtiments appartiennent au Conseil Général du Finistère pour lesquels il existe une convention de gestion avec le Parc Naturel Régional d'Armorique.

Cet ensemble fonctionne grâce à une association "Les amis de l'écomusée des Monts d'Arrée" dont l'objectif est d'accueillir et d'animer les lieux.

La fréquentation est en baisse depuis quelques années. Le Conseil Général qui avait couvert le déficit depuis quelques années, ne veut plus le faire. Le dépôt de bilan est donc programmé pour le 30 septembre 2010. Cela concerne 5 employés représentant 4,5 temps plein.

Une réunion doit avoir lieu avec le Conseil Général concernant le fonctionnement en septembre.

Station service Brasparts :

Jean-Pierre Broustal fait part à l'assemblée de la création d'une station service par le gérant de l'alimentation SPAR à Brasparts et d'un courrier qu'il a envoyé à la communauté de communes.

En effet, M. BEYOU a envoyé un courrier sollicitant la collectivité dans le cadre de l'aide en faveur du commerce en milieu rural pour son investissement dans une station service en complément de son activité d'alimentation. Il lui a été répondu ce qui existait actuellement à la communauté de communes. En effet, un régime d'aides financières aux entreprises n'est pas en vigueur actuellement.

L'aide au titre du commerce et de l'artisanat en milieu rural est accordée par le Conseil Général du Finistère. Les aides directes aux entreprises privées sont réglementées. Elles doivent se faire sous convention avec le Conseil Régional qui a la compétence économique (la collectivité n'a pour le moment pas de convention en place).

Par ailleurs, comme indiquée dans ses statuts, la communauté de communes peut intervenir dans le cadre d'atelier ou de commerce relais, elle doit être alors propriétaire du terrain sur lequel elle construit. Il s'agit là d'un autre dispositif.

Bulletin communautaire :

Catherine Lamidon pose la question de la parution du bulletin communautaire. Les personnes n'ayant pas donné leur article seront à relancer.